



ACTUALITÉS

Le service national d'assistance réglementaire REACH et CLP vous présente ses



Mes meilleurs VOEUX

REACH 2018

Webinars

Les supports et les enregistrements des deux premiers webinars de la campagne REACH 2018 sont maintenant consultables sur le site de l'ECHA.

[Webinar 1^{ère} phase](#) : « REACH 2018 prenez connaissance de votre portefeuille de substances et commencez à vous y préparer maintenant ».

[Webinar 2^{ème} phase](#) : « Trouvez vos co-déclarants et préparez-vous à travailler ensemble ».

Vous pouvez dès à présent vous enregistrer pour le prochain Webinar de l'ECHA, le 02/03/16 : « Organisez-vous avec vos co-déclarants - Management des SIEF (forum d'échange et de partage des données) » : [ici](#)

Nouvelle procédure d'enregistrement : session d'information à Bruxelles le 04/11/15

Vous pouvez maintenant consulter les [supports](#) de présentation de cette journée.

REACH 2018



SVHC

- 5 nouvelles substances extrêmement préoccupantes (SVHC) ont été ajoutées à [la liste des substances candidates à autorisation](#) le 17 décembre 2015, ce qui porte désormais à 168 le nombre de substances inscrites sur cette liste. Les substances ajoutées sont :

Nitrobenzène (N° CE : 202-716-0)

2,4-di-tert-butyl-6-(5-chlorobenzotriazol-2-yl)phenol (UV-327) (N° CE : 223-383-8)

2-(2H-benzotriazol-2-yl)-4-(tert-butyl)-6-(sec-butyl)phenol (UV-350) (N° CE : 253-037-1)

1,3-propanesultone (N° CE : 214-317-9)

Acide perfluorononane-1-oïque (PFNA) et ses sels de sodium et d'ammonium (N° CE: 206-801-3)

- Rappel : la date limite pour notification les substances dans les articles ajoutées en juin 2015 à la liste des SVHC était le 15/12/15 ; [Notification de substances dans des articles – page web ECHA](#)

Restriction

• Bisphénol A dans le papier thermique

Le comité d'analyse socio-économique de l'ECHA (SEAC) a rendu son avis sur la restriction. [News ECHA](#)

• Méthanol dans les liquides lave-glaces et l'éthanol dénaturé

Le RAC (Comité d'évaluation des Risques) de l'ECHA a adopté un avis favorable concernant la proposition de restriction du méthanol, limitant la concentration de **méthanol dans les liquides lave-glaces et l'éthanol dénaturé**. Le SEAC a quant à lui adopté un avant-projet d'opinion avec une [consultation publique](#) de 60 jours (**ouverte jusqu'au 9 février 2016**).

[News de l'ECHA](#)

• PFOA et ses dérivés

Le SEAC a rendu une opinion finale concernant la restriction sur le **PFOA et ses dérivés**. [News de l'ECHA](#)



Autorisation

Workshop sur la rationalisation des demandes d'autorisation

Les [enregistrements](#) de cette journée du 17/11/2015 sont désormais en ligne.

Avis du SEAC

Le SEAC a adopté trois avant-projets d'opinion concernant la demande d'autorisation pour un usage du chromate de sodium, du dichromate de sodium et du 1,2-dichloroéthane.

[News de l'ECHA](#)

Fiche de données de sécurité (FDS)

Liste de contrôle de la fiche de données de sécurité pour les inspecteurs

Une liste de contrôle de la fiche de données de sécurité, développée en coopération avec le Forum des inspecteurs (Enforcement Forum), est maintenant disponible en 23 langues sur le site de l'ECHA. Le but de ce document est d'aider les inspecteurs dans leur examen des Fiches de données de sécurité, mais il peut également être utile aux entreprises afin d'améliorer la qualité des fiches de données de sécurité dans la chaîne d'approvisionnement.

[Liste de contrôle de la fiche de donnée de sécurité](#) (FR)

CLP

Classification et étiquetage harmonisés

- L'ECHA a ouvert une consultation publique sur une proposition de classification harmonisée concernant le **4-tert-butylphénol (n°CE: 202-679-0)**. La proposition couvre seulement les dangers pour l'environnement. La [consultation publique](#) est ouverte **jusqu'au 08 janvier 2016**.
- Trois nouvelles propositions de classification et d'étiquetage harmonisés sont en consultation publique **jusqu'au 25 janvier 2016**, elles concernent :
 - anhydride succinique (N° CE : 203-570-0 ; CAS : 108-30-5)
 - anhydride maléique (N° CE : 203-571-6 ; CAS : 108-31-6)
 - Isoproturon ; 3-(4-isopropylphényl)-1,1-diméthylurée (N° CE : 251-835-4 ; N°CAS : 34123-59-6)

Nous vous informons que la permanence téléphonique du helpdesk sera suspendue pendant les fêtes et rouvrira le 4 janvier 2015.



<http://reach-info.ineris.fr> et <http://clp-info.ineris.fr>

N° Indigo 0 820 20 18 16

0.09 € TTC / MN

La Lettre d'information est éditée par le Service National d'Assistance Réglementaire sur les règlements REACH et CLP. Les informations contenues dans la présente lettre, ainsi que les conseils offerts par le helpdesk, ont une valeur informative et ne constituent en aucun cas un avis juridique. Les règlements REACH et CLP demeurent les seules références légales. Les formations, ateliers d'information ou autre type d'animation/intervention référencés dans cette lettre sont indiqués à titre informatif : ils n'ont pas un caractère exhaustif et le Helpdesk n'est pas garant de la qualité de ceux-ci.

Par conséquent, la responsabilité du service national d'assistance réglementaire ne saurait être engagée pour toute erreur ou omission, le destinataire de cette lettre d'information est seul responsable de l'utilisation qu'il fait des informations fournies par cette lettre d'information.

Pour permettre une amélioration de notre service : [enquête de satisfaction](#)